

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2019/12460]

14 MARS 2019. — Décret modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection. — Errata

Dans le Décret du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection publié au *Moniteur belge* du 16 avril 2019 il y a lieu de lire :

- A la page 38679, à l'article 137 :
 - « Sous-section 1^{re} – Dispositions transitoires antérieures au décret du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection », en lieu et place de « Sous-section 1^{re} – Dispositions transitoires antérieures au décret [date de promulgation] »
- à la page 38682, à l'article 143, 7° :
 - « dans l'arrêté royal du 15 janvier 1974 » en lieu et place de « dans l'arrêté royal du 15 janvier 1975 »

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2019/12460]

14 MAART 2019. — Decreet tot wijziging van verschillende bepalingen met betrekking tot de ambten van directeur en directrice, andere bevorderingsambten en selectieambten. — Errata

In het decreet van 14 maart 2019 tot wijziging van verschillende bepalingen met betrekking tot de ambten van directeur en directrice, andere bevorderingsambten en selectieambten, bekendgemaakt in het *Belgisch Staatsblad* van 16 april 2019, dient, in de Franse versie, gelezen te worden:

- Op bladzijde 38679, bij artikel 137:
 - “« Sous-section Ire . - Dispositions transitoires antérieures au décret du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection » »
 - in plaats van « « Sous-section I^{re}. - Dispositions transitoires antérieures au décret du [date de promulgation] modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection »
- Op bladzijde 38682, in artikel 143, 7 :
 - « dans l'arrêté royal du 15 januari 1974 »
 - In plaats van « dans l'arrêté royal du 15 januari 1975 ».

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2019/12470]

15 MARS 2019. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2017 établissant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique en application de l'article 3 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, notamment l'article 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2017 établissant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique en application de l'article 3 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité;